

**Commission permanente
du Conseil Régional**

Lundi 7 juillet 2008

**Intervention de Ségolène Royal,
Présidente de la Région Poitou-Charentes**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Cinq thèmes importants seront abordés lors de cette Commission permanente du Conseil régional :

1/Le soutien aux créateurs d'entreprise, à l'innovation et aux transmissions d'entreprise

Bourses régionales tremplins pour l'emploi : je vous propose de tirer les conséquences de l'avis de l'Atelier participatif citoyen pour améliorer cette mesure, avec un nouveau règlement.

Soutien à l'innovation et aux transmissions d'entreprises : je vous propose de mettre en place un fonds d'investissement de proximité, permettant à partir de l'épargne des particuliers, de prendre des participations dans les entreprises de Poitou-Charentes.

2/ Formation :

Une action novatrice pour les apprentis : l'ouverture à la mobilité européenne

Nous aurons aussi à adopter les mesures complétant la préparation de la rentrée 2008 pour une meilleure égalité des chances

3/ Plan régional initiative climat : deux nouvelles actions

- le développement des écocarburants de deuxième génération avec le concours de Valagro.**
- le microcrédit à 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes », qui sera opérationnel dès la rentrée 2008.**

4/ Economie sociale et solidaire :

Dans le cadre de son action pour entreprendre autrement, nous renforcerons l'action économique et pour l'emploi des associations avec 3 fonds territoriaux.

5/ Transports :

Nous aurons à valider le développement de nouveaux services TER :

- la mise en oeuvre de la deuxième phase de la liaison cadencée La Rochelle-Rochefort.
- l'étude de la réouverture aux voyageurs de la ligne Niort-Parthenay-Thouars.
- La mise en place de la réciprocité tarifaire avec les régions Centre et Aquitaine.

De plus, pour tenir compte de la situation du bassin d'emploi niortais du fait des difficultés de la CAMIF, je vous proposerai une mesure d'animation et de soutien à ce territoire.

Enfin, je vous précise que, pour répondre à l'urgence de la crise alimentaire au Sénégal, je vous proposerai une décision d'attribution de subvention à la Région de Fatik, avec laquelle nous travaillons au co-développement, pour l'achat de riz et de semences.

*

I. Le premier rapport porte sur les écocarburants de deuxième génération

Je vous propose en effet que la Région participe à un **projet de production d'écocarburants à partir d'algues**. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan régional initiatives climat.

Il s'agit, plus précisément, de tirer profit des déchets accumulés sur un site de la Vienne qui produit des gaz facilitant la génération d'algues, pour les transformer ensuite en écocarburant.

Ce projet particulièrement prometteur a été mis en oeuvre avec les entreprises du pôle régional de compétitivité des éco-industries (notamment le groupe Séché, spécialisé dans le traitement propre des déchets) et Valagro.

C'est un projet qui devrait faciliter l'émergence d'une filière qui évite le recours à l'éthanol, critiqué pour son impact environnemental et les questions qu'il pose en matière d'utilisation de ressources agricoles utilisées pour l'alimentation.

Ce faisant, la Région maintient son avance dans le domaine des alternatives au pétrole.

[Débat – Vote]

II. Le second rapport porte sur le développement d'un nouvel outil financier au service de l'innovation dans les PME de la Région et de la transmission des entreprises

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises à disposer de financements pour renforcer leurs capitaux propres, la Région a la volonté de développer les outils permettant de prendre des participations dans ces entreprises.

Dans ce cadre, elle entend mobiliser l'épargne des particuliers, notamment ceux du territoire régional. Il s'agit pour la Région d'encourager l'utilisation de la ressource financière que constitue l'épargne des particuliers afin de soutenir le développement des entreprises locales.

La Région cherche à soutenir plus particulièrement les entreprises du territoire régional récemment créées de même que celles portant des projets innovants ou de transmission-reprise.

La Région dispose déjà de plusieurs outils permettant des prises de participation mais il m'a paru utile de profiter des dispositifs comportant des avantages fiscaux pour mobiliser les ressources existantes au profit des entreprises nouvelles ou innovantes de la région. J'observe d'ailleurs que cette action aura un intérêt pour les entreprises familiales confrontées à des difficultés liées à la faiblesse de leur capitalisation.

Je vous propose en conséquence que la Région contribue à la création de Fonds d'Investissement et de Proximité (FIP). Ces fonds ont été institués par la loi précisément pour permettre une mobilisation de l'épargne avec une approche territoriale. Les fonds existants sont en général communs à plusieurs régions et concentrés essentiellement dans les zones qui se développent déjà naturellement.

En lançant un appel à projets, la Région a souhaité inverser la situation actuelle : il n'y a pas de fonds parce qu'il n'y a pas assez de projets et il n'y a pas de projets parce que les financements n'existent pas. En complément de la gamme de ses interventions actuelles, la Région va pouvoir soutenir des projets conséquents de

développement, s'appuyant sur l'épargne des particuliers, évitant ainsi le recours au financement des fonds d'investissements, beaucoup plus exigeant en termes de rendement ou à caractère spéculatif.

Le FIP dans lequel la Région interviendra aura pour objet de :

- mobiliser, dans un cadre fiscal favorable, l'épargne des particuliers ;
- prendre des participations dans le capital de petites et moyennes entreprises non cotées grâce à ces ressources.

Le fonds a vocation à lever l'épargne des particuliers à la fin de l'année 2008. Il bénéficiera du soutien de la Région au travers de l'acquisition de parts (dans la limite de 10 % prévue par la loi). Le fonds bénéficiera de la garantie accordée par la Région dans le cadre de la convention avec OSEO (fonds régional pour l'innovation).

Je vous propose de valider la création d'un premier FIP de 2 millions d'euros qui sera géré par la société de gestion GALIA. Cela permettra de soutenir une dizaine de projets importants d'innovation ou de transmission-reprise. L'appel à projets est relancé pour atteindre à terme 6 millions d'euros.

[Débat – Vote]

III. Le troisième rapport porte sur la révision des règles applicables aux bourses régionales tremplins pour l'emploi, après l'avis de l'atelier participatif citoyen dont l'avis vous a été présenté le 5 mai

Par ce rapport, je vous propose que la Région améliore les bourses tremplins pour l'emploi pour une meilleure efficacité du soutien aux créateurs d'entreprise.

Vous le savez, je souhaite que, par une évaluation régulière de nos politiques et de nos dispositifs, nous puissions les adapter, en corrigeant ce qui doit l'être à chaque fois que nécessaire.

Conformément aux engagements pris le 5 mai 2008, lors de la remise de l'avis de l'Atelier participatif citoyen sur les Bourses régionales tremplins pour l'emploi, ce rapport tire les conséquences de cette expertise des usagers citoyens pour améliorer une mesure qui a contribué à la forte croissance des créations d'entreprise en Poitou-Charentes.

Je vous rappelle que l'Atelier participatif d'évaluation des bourses tremplins était composé de 15 bénéficiaires des bourses tremplins, sélectionnés sur la base d'un échantillon tiré au sort parmi les 5 111 bénéficiaires (au 24 janvier 2008) de ces

bourses régionales. Ils ont débattu de cet outil d'aide à la création d'activités et d'emplois avec les professionnels, les services de la Région responsables des bourses tremplins et les représentants des partenaires associés à cette démarche au sein des Ateliers de la création.

10 préconisations ont été formulées qui sont présentées en annexe 1 dans le rapport.

- **Améliorer l'accès à l'information** sur les bourses tremplins ;
- **Harmoniser les pratiques des Ateliers de la création ;**
- Concernant les projets : rationaliser les formalités, individualiser l'accompagnement, entraîner davantage les banques ;
- Plafonds des bourses : **supprimer le critère d'âge ;**
- Décider au cas par cas de la répartition du montant entre les deux versements ;
- **Réduire les délais de versement ;**
- Pouvoir défendre soi-même son dossier pour le second versement ;
- Faciliter l'accès à des moyens mutualisés pendant la phase de démarrage ;
- Faire du parrainage un appui accessible à tous ;
- Mettre les créateurs-repreneurs d'activité en réseau.

Il est proposé de prendre en compte ces préconisations, avec d'ores et déjà :

- la suppression de la clause d'âge différentiel (désormais le plafond sera identique quel que soit l'âge) ;
- la clarification des règles applicables pour les statuts ou les activités.

Une deuxième série de mesures sera proposée à la commission permanente de septembre pour compléter ce dispositif.

[Débat – Vote]

IV. Le quatrième rapport porte sur l'instauration d'une Mobilité européenne pour les apprentis

Je vous propose l'ouverture à la mobilité européenne des apprentis de Poitou-Charentes dans le cadre de leur formation.

C'est une fois encore une action novatrice de la Région pour les apprentis : l'ouverture à la mobilité européenne

Cette mesure vise à renforcer la qualité de la formation, en ouvrant aux apprentis un droit similaire à celui déjà reconnu aux étudiants de l'université ou des grandes écoles.

Ce soutien à la mobilité internationale s'inscrit dans les orientations européennes. C'est pourquoi la Région demande que les dispositifs européens (ERASMUS) soient totalement ouverts à l'apprentissage, en espérant que cela pourra être effectif pendant la Présidence française de l'Union européenne.

Une première expérimentation en direction de 100 apprentis est lancée en Poitou-Charentes. Elle sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2009.

Rappelons que par rapport à l'objectif de 2 500 places supplémentaires fixé en 2004, la Région a d'ores et déjà créé 2 200 places supplémentaires d'apprentissage en région. Par ailleurs, la Région vient de lancer un appel à projets pour l'ouverture de 300 nouvelles places d'apprentissage en 2008-2009 pour compléter le plan de créations de places.

Avec ce dispositif, la Région poursuit ses actions de valorisation des formations par apprentissage.

S'agissant des questions d'éducation, je tiens aussi à vous préciser que nous débattons tout à l'heure d'autres mesures qui visent aussi à préparer la rentrée de l'année scolaire 2008-2009, notamment :

■ **Equiperment des formations professionnelles** : des compléments au dispositif adopté lors de nos dernières réunions permettront à 495 jeunes supplémentaires et à leurs familles de ne pas être pénalisés par des dépenses qui pourraient être un frein à leur scolarité.

■ **560 jeunes accompagnés pour lutter contre le décrochage scolaire, pour poursuivre l'action engagée en 2007** : je vous rappelle que 30 opérations de lutte contre le décrochage scolaire ont été soutenues par la Région en 2007, soit **2 600 élèves** concernés.

■ **Une bourse régionale de 1 000 € et un ordinateur portable pour 207 nouveaux étudiants des filières scientifiques**, dans le cadre de son Plan d'éducation prioritaire; au total, depuis 2006, 583 **bacheliers** entrant dans une filière scientifique de l'enseignement supérieur bénéficieraient ainsi de ce dispositif régional.

■ **215 étudiants aidés au titre de la mobilité internationale, que ce soit par une formation ou par un stage professionnel, dans le cadre des bourses régionales de la découverte ou programmes européens Leonardo de Vinci et Erasmus.**

Je vous rappelle aussi que nous avons décidé, lors de la Commission permanente du 5 mai 2008, la reconduction du chèque livre régional pour la rentrée 2008,

d'une valeur de 70 euros et à destination de tous les lycéens et apprentis. A la rentrée prochaine, 150 000 chèques livre et 7 000 équipements professionnels devraient être attribués.

Je vous propose de débattre du rapport sur la mobilité européenne des apprentis.

[Débat – Vote]

V. Le cinquième rapport porte sur le microcrédit à 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes »

Lors de la session du 31 mars 2008 nous avons décidé d'élargir le champ du microcrédit à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Afin que le micro-crédit 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes », dont le montant pourra atteindre 8 000 euros, remboursable en cinq ans soit opérationnel dès la rentrée, je vous propose d'examiner les offres des banques, dans le cadre de l'appel à projets lancé lors de la Commission permanente du 9 juin.

Ce microcrédit couvrira les dépenses d'**économies d'énergie** faites par les propriétaires dans les logements ainsi que **l'installation d'énergies renouvelables**. Il devra ainsi permettre aux propriétaires-bailleurs et aux propriétaires occupants d'engager les travaux nécessaires pour une amélioration thermique du parc immobilier, et ainsi offrir une qualité de vie et un confort thermique. Ce micro-crédit est assurément **un levier très utile pour atteindre la baisse de 20 % des consommations énergétiques** décidée par la Région, comme la part des énergies renouvelables à porter à 20 %.

Ce microcrédit est pour la Région, et conformément à l'avis du jury citoyen sur cette question, présenté le 23 juin aux élus, **une action concrète** :

- **en direction des familles modestes et moyennes** (du fait de la condition de ressources) qui ne peuvent faire l'avance des coûts, alors même que les économies rentabilisent dans la durée ce type d'investissement ;
- **pour dégager du pouvoir d'achat** ;
- **pour lutter contre le changement climatique**.

En réponse à l'appel à projets que nous avons lancé début juin, quatre banques ont déposé des dossiers. Je vous propose en conséquence de valider ces partenariats qui permettront 400 prêts dès la rentrée.

[Débat – Vote]

VI. Le sixième rapport porte sur la mise en oeuvre de notre délibération « Entreprendre autrement », en direction des Associations que nous soutenons avec la dotation de trois Fonds territoriaux

Illustrant le principe du « entreprendre autrement », pour résister à la généralisation du capitalisme financier, les **Fonds territoriaux visent à aider en trésorerie, en développement et en prise de participation dans des projets, les actions économiques engagées par des associations.**

Le rôle de la Région consistera à bonifier les crédits mis en place par France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations au niveau national, pour soutenir les activités économiques mal prises en compte par le marché.

Trois Fonds territoriaux sont concernés :

■ **Fonds de contrat d'apport associatif** qui permet de conforter les fonds propres des associations d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois avec la mise en place d'avances remboursables sur cinq ans et sans intérêts d'un montant compris entre 5 000 et 10 000 € ;

■ **Fonds d'amorçage associatif** qui permet d'accompagner les petites associations dans la gestion de leur trésorerie avec des interventions plafonnées à 10 000 € sur une période de 12 à 18 mois;

■ **Fonds régional d'investissement solidaire « Poitou-Charentes investissement solidaire »** et du fonds de garantie dédié pour la mise en place d'un fonds de garantie spécifique des interventions de la Société d'Investissement France Active (SIFA).

Avec ces trois fonds, la Région se dote des outils permettant de mieux répondre aux besoins du développement associatif, en renforçant leurs capacités d'action, sans recourir systématiquement à des subventions.

[Débat – Vote]

VII. Le dernier rapport porte sur le développement des services du TER

La qualité de l'offre TER pour l'ensemble des habitants de Poitou-Charentes allée à un véritable respect de l'environnement, demeure une priorité pour la Région Poitou-Charentes. C'est pourquoi, je vous propose, lors de cette Commission permanente, d'engager les actions suivantes :

■ La mise en oeuvre de la deuxième phase de la liaison cadencée La Rochelle-Rochefort :

L'augmentation des cadences avec de nouveaux trains adaptés aux trajets domicile travail (avec de nouveaux allers-retours quotidiens progressivement mis en place) permettra de réduire de manière conséquente le flot des 35 000 véhicules qui relie chaque jour ces deux villes. Cette décision est une action concrète en faveur de l'environnement, tout en permettant une économie des coûts de transport pour les habitants de Poitou-Charentes.

Les collectivités qui contribuent, avec la Région, ont souhaité, tout comme les nous, que les coûts de ce nouveau service soit revu à la baisse et j'ai saisi le Président de la SNCF. Je vous propose de modifier ce rapport avec les amendements qui vous ont été distribués pour revoir les clés de financement et se donner davantage de temps pour négocier d'ici le mois de décembre.

■ Etude de la réouverture aux voyageurs de la ligne Niort-Parthenay-Thouars

Les liaisons ferroviaires au sein du département des Deux-Sèvres ont été désaffectées et ne sont à ce jour utilisées que par le fret. La Région souhaite relancer leur utilisation pour **un service voyageurs plus sûr, plus rapide, moins polluant et moins cher que les transports routiers**. A cette fin, la Région demande qu'une étude soit engagée sur cette ligne avec le Réseau Ferré de France et le Conseil général des Deux-Sèvres en vue d'une réouverture de la ligne aux voyageurs.

■ La réciprocité tarifaire avec les régions Centre et Aquitaine

Parce que les Régions ont des objectifs communs en termes de développement d'une offre de services favorisant les usages du train (cartes et abonnement à prix réduit), je vous propose que ces titres soient reconnus au sein des régions limitrophes. Cette décision permettra concrètement une meilleure connexion entre les régions concernées, tout en simplifiant la vie des usagers.

[Débat – Vote]

*

Je vous propose d'examiner maintenant les autres rapports.